

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°1

DECISION MODIFICATIVE N° 1

(Vote de crédits)

Date de convocation :	21/09/2023	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	24	Pour :	23
Nombre de membres présents :	19	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	23	Abstention :	0

L'an 2023, le 28 septembre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de SANVOISIN Christian

Présents : Mme BABUT Fatima, M. BERNARD Jean-Luc, Mme BESSON Valérie, M. BIERJON Stéphane, Mme CHAUVET Caroline, Mme COLLINET Dominique, M. DA SILVA Jonathan, M. DESNOUX Patrice, M. GUILLON François, M. LEROY Fabien, M. LOPES Pascal, Mme MANSAT Lucette, Mme MONCELON Claire, M. NOUAILLES Didier, M. PALIOT Didier, M. PRIERE Pascal, M. SAGNEZ Dominique, M. SANVOISIN Christian, M. SIMONIN Jean-Jacques

Procurations : Mme TYNDUK Allyssone donne pouvoir à M. DA SILVA Jonathan, Mme CHARRET Audrey donne pouvoir à M. SANVOISIN Christian, M. BARRADO Alain donne pouvoir à Mme BESSON Valérie, Mme MAJER Lynda donne pouvoir à M. LEROY Fabien

Absents : M. BARRADO Alain, Mme CHARRET Audrey, Mme MAJER Lynda, Mme TYNDUK Allyssone

Excusés : M. TOULOUSE Serge

Secrétaire de séance :

Objets : reprise amortissement

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
020 (020) - 020 : Dépenses imprévues	-105,00		
281578 (040) - 01 : Autre matériel et outil	105,00		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
022 (022) - 01 : Dépenses imprévues	105,00	773 (042) - 01 : Mandats annulés ou atteints	105,00
	105,00		105,00
Total Dépenses	105,00	Total Recettes	105,00

Certifié exécutoire par SANVOISIN Christian, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le

A DESERTINES, le

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Maire



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 03.10.2023
et de la publication ou notification
le 03.10.2023
Le Maire,

le(s) secrétaire(s) de séance

